



Le 2 Mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CNPA APPELLE A UN PLAN DE MESURES D'URGENCE POUR LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE

Les chiffres publiés ce 1^{er} mai montrent que la vente de voitures neuves a reculé de 88% par rapport à 2019, les projections pour l'année 2020 tablant sur un repli de 30% des immatriculations. La filière automobile n'a jamais connu historiquement un effondrement de cette ampleur. Les tendances globales, tous métiers confondus, sont particulièrement alarmantes.

A l'occasion du Comité Stratégique de la Filière Automobile, qui s'est tenu ce jeudi 30 avril, le CNPA a pris acte que les concessions automobiles ouvriront le 11 mai sur l'ensemble du territoire, mais a tiré la sonnette d'alarme sur la situation du secteur et demandé un plan de sauvegarde des entreprises qui puisse être acté à très court terme, d'ici l'été.

Une situation alarmante qui nécessite un plan de mesures pour la sauvegarde des entreprises à très court terme

Comme l'a rappelé le CNPA, par la voix de son Président, Francis Bartholomé, à l'occasion du Comité Stratégique de la Filière Automobile, ce 30 avril, nul hasard si **les services de l'automobile ont été contraints de recourir massivement aux principaux dispositifs publics**, que ce soit le fonds de solidarité, les prêts garantis par l'Etat, le chômage partiel, ou le report des échéances sociales et fiscales : la situation du secteur est particulièrement alarmante et le choc pour la filière, sans précédent.

Le CNPA a rappelé que **les mesures actuelles mises en place par le Gouvernement ne seraient pas suffisantes pour passer le cap de l'été** : tandis que des secteurs entiers accusent des baisses d'activité entre 70 et 100 %, l'exemple de la distribution automobile est significatif : **chaque mois de confinement, les réseaux auront perdu l'équivalent d'une année de résultats**, compte tenu du niveau des marges et des besoins considérables en capitaux.

Cela signifie qu'avec un marché en baisse en 2020 de l'ordre de 30 %, **les réseaux sont susceptibles, dans une très grande majorité des cas, d'être en perte pour cette année, et probablement à nouveau en 2021.**

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

Les prêts garantis par l'Etat ne permettront qu'à neutraliser les pertes, au lieu d'investir, à assurer le financement des stocks portés dans les bilans des distributeurs, et à assumer d'éventuelles surproductions industrielles en cas d'atonie ou de chute prononcée du marché.

Six priorités à mettre en œuvre pour la relance

Le CNPA a pris note, à l'occasion du Comité de filière, que les commerces automobiles, notamment les concessions et agences, pourront ouvrir le 11 mai, indépendamment du classement des régions et départements en zones rouges ou vertes, comme l'a indiqué la secrétaire d'Etat, Agnès Pannier-Runacher.

Le CNPA a demandé à l'occasion de ce Comité **la mise en œuvre de 6 priorités pour permettre d'assurer la relance** :

1. **Une réouverture des entreprises sans compromis sur la sécurité sanitaire** des salariés et des clients
2. La **sécurisation civile et pénale** du chef d'entreprise
3. **La sauvegarde des entreprises à court terme, via une pérennisation des prêts garantis par l'Etat et des exonérations fiscales.** Des efforts ciblés sont également incontournables pour les acteurs les plus touchés : les loueurs, auto-écoles, réparateurs automobiles et stations-services, notamment, sans être exhaustif.
4. **La pérennisation du dispositif de l'activité partielle jusqu'à l'automne 2020** : le marché ne reprendra pas rapidement un niveau nominal, et sûrement pas au 1er juin prochain. Compte tenu de la dégradation des trésoreries et des incertitudes sur le comportement des acteurs économiques, le risque de licenciements économiques importants est aujourd'hui réel. Il est à rappeler que la part de la main d'oeuvre dans les services est très importante, par rapport à d'autres secteurs économiques.
5. **La stimulation de la demande pour déstocker et relancer le moteur** : des propositions sont en cours d'élaboration en lien avec la PFA. La restauration de dispositifs tels que la prime à la conversion, réélargie (VO, thermique, et ultra simplifiée), et l'augmentation des bonus pour les entreprises constituent des mesures indispensables. Des mesures ciblées sur le marché du VO sont absolument stratégiques pour soutenir l'activité des entreprises et stimuler la demande. Il sera important de proposer des offres adaptées à la demande au cours des prochains mois, dans un contexte complexe où les transports publics devront être désengorgés. Les politiques de mobilité devront être élaborées au regard des bénéfices environnementaux, sociaux et fiscaux (TVA, notamment) qu'elles génèrent.

N'oublions pas qu'il est primordial de répondre aux attentes et besoins de l'ensemble des Français, et d'éviter les risques de retour à des contestations sociales telles que celles qui s'étaient exprimées lors du mouvement des Gilets jaunes – l'accès à la mobilité fut le point de départ de ces contestations, et constitue l'une des composantes primordiales du quotidien des Français.

6. La mise en oeuvre d'une solidarité encore plus tangible au sein de la filière automobile:

Il s'agit de repenser les solidarités au sein de la filière automobile, de fédérer tout un écosystème pour relever les défis considérables qui s'annoncent. La crise le démontre, l'avenir de la filière nécessitera une coopération renforcée avec les services de l'automobile, la création de nouvelles alliances et un renforcement des coopérations au niveau de l'Etat, qui se doit d'être plus équidistant entre les acteurs.

La préservation d'un écosystème des services automobiles très dense, facteur d'aménagement du territoire, au croisement de toutes les problématiques des politiques de mobilités, en lien avec le tourisme pour la location de courte durée, avec l'environnement pour le recyclage et la réparation, ou l'éducation et la sécurité routière pour le contrôle technique et les auto-écoles, est un enjeu majeur, tant sur le plan économique, social, sociétal qu'environnemental. Ce tissu entrepreneurial interdépendant et de proximité a une valeur autant économique que sociétale. Toutes les solutions doivent être mises en œuvre pour le préserver.

Dans ce contexte, la conception d'un cadre entre la PFA et le CNPA peut s'avérer nécessaire à court terme –de nombreux sujets sont à étudier tels que la sécurisation des modèles économiques, le respect des délais de paiement, la fixation d'objectifs commerciaux réalistes, etc.

> À propos du Conseil National des Professions de l'Automobile - CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.